



Inscription 2025-2026

Murielle Campillo

1-10 Galerie au Hang'ART

5, rue Dominique Villars 38000 Grenoble

Adhésion à l'année 25€

☐

J'ai lu les conditions générales

Nom:.....

Prénom:.....

Courriel:.....@.....

Numéro tel:.....

Cours de dessin adultes:

Mardi, 10h à 11h30 de 14h30 à 16h ou de 18h à 19h30

Inscription à l'année : 600€ à l'année ou 60€ par mois (Engagement à l'année)

Règlement en 1 X ou 10 x en chèque ou virement.

Inscription: 5 séances 130€ ou 2x65€

Inscription: 10 séances 230€ ou 2x115€ ou 4x 3x 57,50€

Cours essais : 30€

Cours de peinture adultes:

Mardi et jeudi de 10h à 12h30 ou 14h30 à 17h ou de 18h30 à 21h

Inscription à l'année : 820€ ou 82€/ par mois

Règlement en 1 X ou 10 x en chèque ou virement.

* sauf la toile

Inscription: 5 séances 220€ ou 2x110€ ou 4x55€

Inscription: 10 séances 350€ ou 2x175€ ou 4x 87,5€

Stages 55€ les 3h ou 110€ les 6h

Cours essais 50€

10% Etudiants, famille, sans emploi, fidélité 2 cours

Contact: indicegalerie38@gmail.com

06 76 08 25 34

www.atelierdemu.com

Règles générales pour les cours hebdomadaires et les stages

A/Adhésion

La participation aux ateliers est conditionnée au règlement d'une adhésion annuelle de 25 €, incluant la couverture en responsabilité civile assurée par l'assurance de l'association.

B/Inscriptions à l'année

Le règlement des cours s'effectue en une seule fois. Toutefois, un paiement échelonné jusqu'à 10 mensualités par virement bancaire peut être accordé afin de faciliter l'accès aux ateliers.

Chaque adhérent s'engage à régler la totalité des prestations prévues pour l'année même si la personne est absente.

Nous vous rappelons que toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être effectué, quel que soit le motif de l'annulation, une fois l'inscription confirmée.*

C/Inscriptions aux stages

Les inscriptions aux stages pendant les vacances scolaires sont fermes et non remboursables. Une fois l'inscription confirmée et le paiement intégral effectué, nous ne pourrions pas procéder à un remboursement, quel que soit le motif de l'annulation.

C1/Dépôt d'acompte

Un dépôt d'acompte est requis pour valider votre inscription au stage. Cet acompte, non remboursable, sera déduit du montant total du stage. Le paiement du solde devra être effectué avant le début du stage.

C2/Annulation et report

En cas d'annulation de votre part avant le début du stage, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, *si une situation exceptionnelle (maladie, urgence) survient avant le début du stage, nous serons ouverts à discuter de solutions, comme le report de votre inscription à un stage ultérieur, selon les places disponibles et les circonstances.

1. Respect du matériel

Chaque participant doit prendre soin du matériel fourni.

2. Ponctualité

Arriver à l'heure pour ne pas déranger les autres et profiter pleinement du temps de cours.

L'adhérent doit prévenir à l'avance si absence et retard. (Indispensable pour les mineurs)

3. Respect des autres participants

L'atelier est un espace de créativité et de partage. Il est important de respecter le travail des autres.

4. Propreté et rangement

À la fin de chaque session, chaque participant doit nettoyer son espace de travail, ranger le matériel utilisé et veiller à laisser l'atelier propre.

5. Utilisation des espaces communs

L'atelier peut avoir des zones de travail partagées (par exemple, un coin pour les matériaux, une salle pour les cours théoriques). Chaque participant doit respecter ces espaces.

6. Ouverture à la critique constructive

Les échanges et retours sur les créations sont essentiels à l'apprentissage. Il est important d'être ouvert aux critiques bienveillantes et de savoir donner des retours positifs aux autres.

7. Communication

Si un élève rencontre des difficultés, il doit se sentir à l'aise de poser des questions. L'enseignant est là pour guider et aider.

8. Sécurité

Il est essentiel d'être vigilant avec certains matériaux comme les solvants (pour l'huile), les objets coupants (comme les pinces ou couteaux), ou tout autre matériel potentiellement dangereux.

Protection des oeuvres et droit à l'image

1. Propriété des oeuvres

Les oeuvres créées lors des ateliers et des stages sont la propriété de leurs auteurs respectifs. Toutefois, nous encourageons la participation à des expositions ou à des événements où ces oeuvres peuvent être partagées publiquement. Dans ce cas, nous demandons aux participants de nous informer à l'avance de leur souhait de ne pas exposer certaines oeuvres si tel est le cas.

2. Droit à l'image

Durant les ateliers et stages, il est possible que des photos ou vidéos soient prises pour immortaliser les moments créatifs ou pour des supports de communication (réseaux sociaux, site internet, brochures, etc.). En vous inscrivant, vous autorisez la diffusion de ces images, sans rémunération, dans le cadre de la promotion de l'atelier. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, nous vous invitons à nous en informer avant le début du stage ou de l'année. Nous veillerons à respecter votre souhait et à ne pas utiliser d'images de vous.